

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MAI 2026

Convocation en date du 29 avril 2026.

Le 6 mai deux mil vingt-six, dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne BOURBIGOT, Maire.

Présents : Madame Anne BOURBIGOT, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane MOREL, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Frédéric NIORE, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Jean-Luc LE GALL, Madame Isabelle MAUDUIT, Monsieur Arnaud RAVALEC, Madame Stéphanie MORVAN, Monsieur Nicolas BEAUMONT, Monsieur Wilfried HOSTIOU, Monsieur Yannick QUEFFÉLEC, Monsieur Ronan DANIGO, Madame Élodie LAURENT, Madame Geneviève DUGUÉ, Madame Stéphanie LAVAL, Monsieur Hervé HERLÉDAN.

Membres ayant donné procuration : Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRÉ a donné procuration à Monsieur Stéphane MOREL, Madame Laurence BAUGÉ a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Fabien GUIAVARC'H a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Madame Catherine LE GOFF a donné procuration à Monsieur Hervé HERLÉDAN, Monsieur Steven BÉGOS a donné procuration à Madame Geneviève DUGUÉ.

Monsieur Frédéric NIORE a été nommé secrétaire de séance.

2026-05-060

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe chargée de la Culture – Enfance - Jeunesse.

FINANCES

Mini séjour d'été avec nuitée au sein de notre structure

Afin d'adapter en permanence l'offre de services aux attentes des enfants et des familles, il est proposé d'expérimenter, pour la période estivale, un projet insolite : offrir aux enfants une première expérience de camping avec leurs amis, à Kernevez, dans un cadre sécurisé et convivial.

À ce titre, il est proposé d'organiser deux mini-séjours de deux jours dans le cadre de l'ALSH, incluant une nuitée au cours du mois de juillet. Chaque session permettrait d'accueillir 12 enfants âgés de 8 à 12 ans, soit un total de 24 enfants différents sur l'ensemble du dispositif.

Pour ce faire, des tarifs ALSH 2 jours et une nuit doivent être votés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer les tarifs détaillés dans le tableau ci-dessous,
- de préciser que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'au 31 août 2027.

Tarif pour 2 jours et 1 nuit (comprenant le déjeuner, le dîner et le petit déjeuner) :

Tranche de revenus/mois*	Bénodet			Autres communes		
	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant
Inférieur à 1600 €	30 €	27 €	26 €	35 €	33 €	31 €
de 1600 € à 2000 €	33 €	31 €	30 €	40 €	38 €	35 €
de 2001 € à 4200 €	36 €	33 €	32 €	42 €	41 €	38 €
Supérieur à 4200 €	40 €	36 €	35 €	45 €	42 €	41 €

Avis de la commission Culture – Enfance – Jeunesse du 21 avril 2026 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 7 mai 2026
Anne BOURBIGOT
Maire,

